conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018 Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Sikaflex®-252i

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage du produit : Mastic/colle

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom du fournisseur : Sika Schweiz AG

Tüffenwies 16 8048 Zürich

Téléphone : +41 58 436 40 40

Téléfax :

Adresse e-mail de la per- : EHS@ch.sika.com

sonne responsable de FDS

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse CH-8028 Zurich

+41(0)44 251 51 51 / Speed calling: 145

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Type de produit : Mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Conseils de prudence : P101 En cas de consultation d'un médecin, gar-

der à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

Prévention:

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018

Version 6.0

Date d'impression 13.05.2019

gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P280 Porter des gants de protection.

Intervention: P302 + P352

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU:

Laver abondamment à l'eau.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient dans le lieu

d'élimination conformément à la réglemen-

tation locale.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

• 479-930-8 Hardener LH (1,6-Hexanedialdimine)

500-060-2 homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène

• 700-071-4 Hardener LI (Isophoronedialdimine)

• 192526-20-8 Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with Mer-

captopropyltrimethoxysilane

• 1065336-91-5 Pentamethyl piperidylsebacate

Etiquetage supplémentaire:

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants dangereux

Nom Chimique NoCAS NoCE Numéro d'enregistrement	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	Concentration [%]
Urea,N,N"-(methylenedi-4,1-phenylene)bis[N'-butyl- 77703-56-1 416-600-4 01-0000016345-72-XXXX	Aquatic Chronic4; H413	>= 2,5 - < 5
Hardener LH (1,6-Hexanedialdimine) 613222-52-9 479-930-8 01-000020044-84-XXXX	Eye Dam.1; H318 Skin Sens.1B; H317 STOT SE3; H335	< 1
homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène 28182-81-2 931-274-8 500-060-2 01-2119485796-17-XXXX Contient:	Acute Tox.4; H332 Skin Sens.1; H317 STOT SE3; H335	< 1

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018 Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

diisocyanate d'hexaméthylène <= 0,3 %		
Hardener LI (Isophoronedialdimine) 932742-30-8 700-071-4 01-2119880654-28-XXXX	Skin Sens.1B; H317 Aquatic Chronic3; H412	>= 0,25 - < 1
Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with Mercaptopropyltrimethoxysilane 192526-20-8 924-669-1 01-2120768758-32-XXXX	Skin Sens.1A; H317	>= 0,1 - < 1
Pentamethyl piperidylsebacate 1065336-91-5 915-687-0 01-2119491304-40-XXXX Contient: sébaçate de bis(1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle) sébaçate de méthyle et de 1,2,2,6,6-pentaméthyl-4-pipéridyle	Skin Sens.1A; H317 Aquatic Acute1; H400 Aquatic Chronic1; H410	>= 0,1 - < 0,25

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin trai-

tant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Consulter un médecin après toute exposition importante.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures conta-

mines

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

: Enlever les lentilles de contact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécia-

liste.

En cas d'ingestion : Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin.

Se rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Réactions allergiques

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018 Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

Risques : effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appro-

priés

: En cas d'incendie, utiliser de l'eau/ de l'eau pulverisée/ un jet d'eau/ l'oxyde de carbone/du sable/ de la mousse résistant à

l'alcool/ du produit chimique pour l'extinction.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion dan-

gereux

: On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection

particuliers des pompiers

: En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Procédure standard pour feux d'origine chimique.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Refusez l'accès aux personnes non protégées

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

: Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglo-

mérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimi-

nation.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i

Date de révision 07.09.2018 Version 6.0



Date d'impression 13.05.2019

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Éviter tout contact avec les yeux, la
peau ou les vêtements. Équipement de protection individuel,
voir section 8. Les personnes qui ont souffert de problèmes de
sensibilisation de la peau ou d'asthme, d'allergies, de maladies respiratoires chroniques ou répétées ne devraient jamais
être employées lors d'opérations dans lesquelles ce mélange
est utilisé. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de
travail. Suivez les mesures d'hygiène standards lors de la
manipulation des produits chimiques

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explo-

sion

Mesures préventives habituelles pour la protection contre

l'incendie.

Mesures d'hygiène : À mai

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la jour-

née de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les con-

teneurs

: Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.

Stocker conformément aux réglementations locales.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé

selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Avant utilisation, consulter la version la plus récente de la

notice produit.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

DNEL

Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with MercaptoproUtilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Pays CH 000000607756

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018 Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

pyltrimethoxysilane Valeur: 1,7 mg/m3

Utilisation finale: Travailleurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 4,7 mg/kg

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Inhalation

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 0,3 mg/m3

Utilisation finale: Consommateurs Voies d'exposition: Dermale

Effets potentiels sur la santé: Long terme - effets systémiques

Valeur: 1,7 mg/kg

PNEC

Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with Mercaptopropyltrimethoxysilane

: Eau douce Valeur: 0,1 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 1 mg/l

Eau de mer Valeur: 0,01 mg/l

Utilisation/rejet intermittent(e)

Valeur: 1 mg/l

Sédiment d'eau douce Valeur: 23,28 mg/kg

Sédiment marin Valeur: 2,33 mg/kg

Station de traitement des eaux usées

Valeur: 100 mg/l

Sol

Valeur: 4,58 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à

I'EN166

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure

Protection des mains : Des gants résistants au produit chimique, imperméables

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018

Version 6.0

Date d'impression 13.05.2019

(norme EN 374) doivent être portés en manipulant les produits

chimiques.

Pour une utilisation de courte durée ou pour la protection des

projections:

Gants en caoutchouc butyle/nitrile (0,4 mm),

Les gants souillés devront être retirés. Pour une exposition permanente:

Gants en Viton (0.4 mm) temps de protection >30 min.

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements de protection (ex : chaussures de Sécurité selon ISO 20345, vêtements de travail à manches longues, pantalon long). Le port de tabliers en caoutchouc et de bottines protectrices est recommandé en complément lors du mélange et de

l'agitation.

Protection respiratoire : Aucune mesure spéciale n'est requise.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les

égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect pâte

Couleur divers

Odeur inodore

Seuil olfactif Donnée non disponible

> 101 °C Point d'éclair

Température d'auto-

inflammabilité

Donnée non disponible

Température de décomposi-

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure :

(Vol. %)

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, supé-

Donnée non disponible

rieure (Vol. %) Inflammabilité

Donnée non disponible

Propriétés explosives Donnée non disponible

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i

Date de révision 07.09.2018 Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

pH : Non applicable

Point/intervalle de fusion / Point de congélation

Point/intervalle d'ébullition : Donnée non disponible

Pression de vapeur : 0,01 hPa

Densité : env.1,3 g/cm3

à 20 °C

Hydrosolubilité : insoluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Donnée non disponible

Viscosité, dynamique : Non applicable

Viscosité, cinématique : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Éviter l'humidité.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i

Date de révision 07.09.2018 Version 6.0



Date d'impression 13.05.2019

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

Composants:

homopolymère 1,6-diisocyanate d'hexaméthylène:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.500 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: 1,5 mg/l

Atmosphère de test: poussières/brouillard

Méthode: Avis d'expert

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (Lapin): > 2.000 mg/kg

Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with Mercaptopropyltrimethoxysilane:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): > 2.000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 423

Toxicité aiguë par voie cuta-

née

: DL50 dermal (Rat): > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

Pentamethyl piperidylsebacate:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 3.230 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé sur la base des informations disponibles.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée: Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire: Non classé sur la base des informations disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité pour la reproduction

Non classé sur la base des informations disponibles.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019 Date de révision 07.09.2018

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé sur la base des informations disponibles.

Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

Urea,N,N"-(methylenedi-4,1-phenylene)bis[N'-butyl-:

Toxicité pour les poissons : CL50: > 250 mg/l, 96 h, Brachydanio rerio (poisson zèbre)

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie)

Toxicité pour les algues : CE50: > 100 mg/l, 72 h, Raphidocelis subcapitata (algue verte

d'eau douce)

Hardener LI (Isophoronedialdimine):

Toxicité pour les poissons : CL50: 87,2 mg/l, 96 h, Poisson

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

Toxicité pour les algues : CE50: 180,4 mg/l, 72 h, Desmodesmus subspicatus (algues

vertes)

Reaction product of Hexamethylene diisocyanate, oligomers with Mercaptopropyltrimethoxysilane:

: CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia (Daphnie)

Toxicité pour les poissons : CL50: > 100 mg/l, 96 h, Brachydanio rerio (poisson zèbre),

OCDE ligne directrice 203

Toxicité pour la daphnie et

les autres invertébrés aqua-

tiques

: CE50: > 100 mg/l, 48 h, Daphnia magna (Grande daphnie),

OCDE Ligne directrice 202

: CE50: > 100 mg/l, 72 h, Pseudokirchneriella subcapitata (Mi-Toxicité pour les algues

cro-Algue), OCDE Ligne directrice 201

Pentamethyl piperidylsebacate:

Toxicité pour les poissons : CL50: 0,97 mg/l, 96 h, Poisson

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018

Version 6.0

Date d'impression 13.05.2019

Donnée non disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient

considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des

niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la

production de déchets.

Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir

des restes de produit.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en

prenant toutes précautions d'usage.

Élimination des produits excédentaires et non recyclables par

une entreprise autorisée de collecte des déchets.

La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sousproduits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les

autorités locales.

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les

égouts et canalisations.

Code du déchet OMoD/LMoD : 08 04 09: [ds] Déchets de colles et de mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages contaminés : 15 01 10 [ds] emballages contenant des résidus de subs-

tances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i

Date de révision 07.09.2018

Version 6.0



14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Interdiction/Restriction

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV)

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII)

: Aucun des composants n'est réper-

torié (=> 0.1 %).

: Non applicable

 Les conditions de limitation pour les entrées suivantes doivent être prises en compte:

acide benzènedicarboxylique-1,2, esters de dialkyles ramifiés en C9-

11, riches en C10 (52)

REACH Information: Toutes les substances contenues dans nos produits sont :

- enregistrées par nos fournisseurs en amont, et/ou

- enregistrées par nous, et/ou

- exclues du règlement, et/ou

- exemptées d'enregistrement

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i

Version 6.0 Date d'impression 13.05.2019

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Non applicable

Classe de contamination de

l'eau (Allemagne)

Date de révision 07.09.2018

: WGK 1 pollue faiblement l'eau

AwSV

VOC-CH (VOCV) : pas de taxes des COV

VOC-EU (solvant) : Non applicable

Autres réglementations : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent

travailler avec ce produit que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit. Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange par le fournisseur.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets né-

fastes à long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox. Toxicité aiguë

Aquatic Acute Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique Aquatic Chronic Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique

Eye Dam. Lésions oculaires graves Skin Sens. Sensibilisation cutanée

STOT SE Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique ADR Accord européen relatif au transport international des marchandises

Dangereuses par Route

CAS Chemical Abstracts Service
DNEL Derived no-effect level

EC50 Half maximal effective concentration

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Sikaflex®-252i



Date de révision 07.09.2018	Version 6.0	Date d'impression 13.05.2019

GHS	Globally Harmonized System
-----	----------------------------

IATA International Air Transport Association

IMDG International Maritime Code for Dangerous Goods

LD50 Median lethal dosis (the amount of a material, given all at once, which

causes the death of 50% (one half) of a group of test animals)

LC50 Median lethal concentration (concentrations of the chemical in air that

kills 50% of the test animals during the observation period)

MARPOL International Convention for the Prevention of Pollution from Ships,

1973 as modified by the Protocol of 1978

OEL Occupational Exposure Limit

PBT Persistent, bioaccumulative and toxic PNEC Predicted no effect concentration

REACH Regulation (EC) No 1907/2006 of the European Parliament and of the

Council of 18 December 2006 concerning the Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (REACH), establishing a

European Chemicals Agency

SVHC Substances of Very High Concern

vPvB Very persistent and very bioaccumulative

Classification du mélange:

Procédure de classification:

Skin Sens. 1 H317 Méthode de calcul

Les informations contenues dans cette Fiche de Données de Sécurité correspondent à notre niveau de connaissance à la date de publication. Toutes garanties sont exclues. Nos Conditions Générales de Vente en vigueur s'appliqueront. Veuillez consulter la Fiche de Données Techniques avant toute utilisation.

Modifications par rapport à la version précédente!